

10 Juin 2018

Édition 4, Numéro 6

Nouvelles de Val-Joli



Membres du conseil :

Maire Rolland Camiré

Siège 1 : Sylvain Côté
Siège 2 : Philippe Verly
Siège 3 : Gilles Perron
Siège 4 : Raymond Côté
Siège 5 : Lise Larochelle
Siège 6 : Josiane Perron

Hôtel de Ville :

Julie Brousseau, DG & ST
Marie-Ève Parr, Inspectrice
Line D. Letendre, Sec.
Pier Lacasse, resp. Voirie
Stéphane Côté, empl. Voirie
Diane St-Pierre, Concierge
Yannik Scrosati, Loisirs



500, Route 249
Val-Joli, Québec
J1S 0E8

TÉLÉPHONE :
(819) 845-7663

TÉLÉCOPIEUR :
(819) 845-4399

**ADRESSES
ÉLECTRONIQUES :**
mairie@val-joli.ca
direction@val-joli.ca
secretariat@val-joli.ca
urbanisme@val-joli.ca
voirie@val-joli.ca
loisirs@val-joli.ca

Retrouvez-nous à l'adresse :

www.val-joli.ca



**Facebook
Loisirs de Val-Joli**

MOT DU MAIRE

Bonjour à tous,

Pour faire suite au dossier de la propriété du 621 de la route 143, la compagnie 9064-2083 Québec Inc. va en appel de la décision du Juge Yves Tardif. Il demande de déclarer nul envers sa propriété le règlement de zonage de la municipalité à l'égard de l'usage entrepreneur en excavation/voirie et l'ordonnance de démolition de son bâtiment vétuste.

L'été étant arrivé, ne pourrions-nous pas regarder notre propriété pour la rendre agréable à voir pour nos voisins et passants, parfois en faisant un petit ménage ou en finissant des travaux commencés depuis quelques années ? Souvent nous avons des commentaires désobligeants au sujet de certaines propriétés qui laissent à désirer par négligence. Alors faisons en sorte d'avoir une belle municipalité et d'en être fier grâce à nos gestes personnels. Pas besoin d'avoir une maison neuve, mais une propriété bien entretenue est aussi belle et parfois plus. Alors prenons-nous tous en main avec un peu de fierté qui ne coûte souvent rien.

Rolland Camiré, Maire

FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL

Veillez prendre note que le bureau municipal sera fermé les lundi 25 juin et vendredi 29 juin prochain en raison de la fête Nationale et de celle de la Confédération.



RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4

Voici un résumé des principales décisions de la réunion du 4 juin :

- Adoption du règlement sur la prévention des incendies
- Embauche des 2 étudiants pour l'été 2018
- Inscription de 3 membres du conseil au Congrès de la FQM
- Mandat à André G. Mathieu, huissier pour exécution de jugement
- Mandat Monty Sylvestre pour représentation devant Cour d'appel
- Nouveau formulaire de location du parc municipal
- Reconstruction de la rampe pour handicapés à l'Hôtel de ville
- Rénovation du bâtiment jaune du parc des Loisirs
- Changement des lumières pour des LED au garage municipal
- Journal l'Étincelle : Publications diverses
- Don annuel au Centre d'Action Bénévole Région de Windsor
- Fête nationale des aînés 2018 – Aide financière de 100\$
- Calendrier-bottin 2019 de la Table de concertation des aînés
- Modification des attaches rapides avant des bornes fontaines

MOT DE L'INSPECTRICE EN BÂTIMENT & URBANISME



Nous sommes en pleine saison de construction, de rénovation et d'installations de piscine. Veuillez-vous y prendre à l'avance pour faire vos demandes de permis, car nous disposons d'un délai de 30 jours pour l'émission du permis demandé. C'est premier arrivé, premier servi et aucun permis ne sera émis sur le champs. Tous nos formulaires de demande de permis sont disponibles sur le site internet sous l'onglet "Urbanisme". Vous pouvez donc les compléter et me les envoyer par courriel. (urbanisme@val-joli.ca)

N'oubliez pas qu'il est nécessaire d'obtenir un permis pour l'installation d'une piscine.



Nouvelle façon de procéder pour le paiement des permis

Dû à un trop grand nombre de personnes qui oublient de venir chercher leurs permis, la municipalité facturera maintenant automatiquement chaque permis délivré. Donc, suite à l'appel de l'inspectrice qui mentionne que le permis est prêt, le citoyen aura 30 jours pour venir signer son permis et payer sa facture, sans quoi il y aura des intérêts et pénalités qui vont s'appliquer sur la facture non payée. Cette procédure est en vigueur à partir de maintenant.

Marie-Ève Parr, Inspectrice en bâtiment, environnement et agraire

TRAVAUX DE VOIRIE 2018

Merci à tout ceux qui nous ont pris le temps de balayer leurs terrains avant le passage du balai de rue.

Nous avons procédé au balayage des rues asphaltées en début de mai, de même qu'à un premier passage de niveleuse dans les rues et chemins de gravier. Suite à cela, le calcium sera appliqué dans tous ces rangs d'ici peu. Nous avons effectué du rechargement dans les rues Bellevue et St-Amant ainsi que le rechargement annuel sur les autres chemins. En juillet, nous entreprendrons des travaux de changement de ponceaux dans le 14^e rang ainsi que de la réfection de fondation dans le 10^e rang, près de Goshen.



Une seconde couche d'asphalte de roulement a été faite sur la section centrale du 10^e rang et une section du 11^e rang a été pulvérisée pour en refaire la fondation. On a également changé un ponceau, suivi de 2 couches d'asphalte, de Goshen jusqu'au 380 dans le 11^e rang, dans le cadre de l'an 1 du programme de subvention RIRL

Pier Lacasse, Responsable de voirie

VENTES DE GARAGE

Selon notre règlement de zonage, les ventes de garage sont permises aux conditions suivantes :

- la vente doit avoir lieu sur un terrain occupé par un usage résidentiel;
- la vente doit être effectuée par l'occupant d'un logement situé sur le terrain où se déroule la vente;
- la durée de la vente est limitée à 48 heures;
- il est permis d'effectuer au plus 2 ventes de garage par logement par année.



Ce permis est sans frais. Vous n'avez qu'à téléphoner à la municipalité et à nous mentionner la date de la fin de semaine choisie pour votre vente de garage.

S'il pleut au moment où vous auriez dû tenir votre vente et que vous n'avez pu la faire, vous nous téléphonez et nous la reporterons à une fin de semaine future.

RÈGLEMENT SUR LA PRÉVENTION INCENDIE

Lors des visites de prévention incendie, les pompiers devront maintenant vérifier si vos avertisseurs de fumée n'ont pas atteint leur fin de vie utile (10 ans) et si vous avez minimalement un avertisseur de monoxyde de carbone dans votre résidence (si applicable).

Avertisseur de fumée :

Ceux-ci doivent maintenant être changés aux 10 ans comme le recommande les fabricants et ce même s'ils fonctionnent encore.

Avertisseur de monoxyde de carbone :

Minimalement, un avertisseur de monoxyde de carbone est obligatoire si vous avez un garage attenant à votre résidence ou encore si vous avez un système de combustion dans votre résidence (Chauffage au bois, à l'huile ou au gaz ainsi que cuisinière au gaz).

Celui-ci devrait être installé prêt des chambres à coucher ou dans le cas d'un garage attenant, du côté de la résidence près de la porte d'accès au garage.

**Foyer pour feu extérieur, voici les nouvelles règles à suivre :**

- Doit être de construction incombustible ;
- Ne doit pas être d'un volume supérieur à vingt-sept (27) pieds cubes ;
- Ne doit pas être supérieur à seize (16) pieds carrés de superficie ;
- Doit être fermé sur toutes ses faces par une paroi d'au moins douze (12) pouces de hauteur ;
- La surface sur laquelle repose le foyer doit être non combustible et excéder d'au moins seize pouces (16) les dimensions du foyer ;
- L'installation doit être une construction stable et solide.

Pour toutes questions ou pour avoir accès à la nouvelle réglementation, n'hésitez pas à communiquer avec M. Vincent Léveillé au service de prévention incendie au 819-845-4678 poste 2.

JOURNÉE DE L'ARBRE

Notre journée annuelle de l'arbre s'est tenue le samedi, 26 mai, au garage municipal. Comme à chaque année, nous avons distribué la totalité des 2430 arbres reçus, des informations concernant les essences disponibles ainsi que du compost en vrac. Les arbres sont fournis par le Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs.

Félicitations aux familles qui se sont prévaluées de cette offre!

**Merci au Maire ainsi qu'aux trois conseillers présents,
mesdames Larochelle et Perron ainsi que monsieur Verly,
qui rendent cette distribution possible !**



MALADIE DE LYME - PRÉVENTION

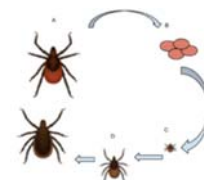
L'Estrie étant la région la plus touchée par la maladie de Lyme, la Direction de santé publique de Centre intégré universitaire de santé et services sociaux de l'Estrie – Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke (CIUSSS de l'Estrie – CHUS) joue un rôle important dans la surveillance et la prévention de la maladie, mais aussi dans le soutien aux cliniciens.

Plusieurs mesures de protection personnelle permettent de se protéger des piqûres de tiques lors d'activités de plein air :

- Porter des vêtements longs et de couleur pâle pour identifier les tiques plus facilement;
- Porter une casquette ou un chapeau ainsi que des chaussures fermées ou des bottes;
- Utiliser du chasse-moustique à base de DEET ou d'icaridine;
- Marcher dans le centre des pistes ou des sentiers dégagés et éviter de frôler la végétation.

Se protéger des piqûres de tiques en inspectant aussi ses animaux de compagnie :

- Examiner les animaux de compagnie, car ils peuvent faire entrer des tiques dans la maison;
- Si une tique est repérée sur l'animal de compagnie, la retirer à l'aide d'une pince fine;
- Discuter avec un vétérinaire des acaricides, des répulsifs ou des vaccins disponibles pour protéger ses animaux de compagnie.



• RAPPEL – COLLECTE DES GROS REBUS

- Nous tenons à vous rappeler **qu'il n'y aura qu'une seule collecte des gros rebus en 2018**
 - et elle se tiendra vendredi, **le 15 juin prochain.**



- TOUT ce que vous mettrez au chemin sera dirigé vers le site d'enfouissement, s'il n'a pas été récupéré pour le fer ou autre récupérateur. Nous vous invitons à apporter à l'Écocentre tous les éléments qui se récupèrent afin qu'ils soient revalorisés, récupérés ou réutilisés et non enfouis à un coût plus élevé (bois, appareils électroniques, etc..)



VOLS DANS LES PARCS DE LA MUNICIPALITÉ



Depuis plusieurs mois, nous sommes la cible de vols inusités à notre parc du rang 10. Tout d'abord, à deux reprises nous nous sommes fait dérober un bac vert. Ensuite, ce printemps, c'est une toilette qu'on nous a subtilisée. Eh! Oui! Une toilette usagée de plusieurs années !!! Puis maintenant, ce sont les plantes vivaces de nos plates-bandes qui s'envolent! Faut le faire!

À cause de cela, nous devons possiblement améliorer nos systèmes de surveillance par caméra. C'est toute la population qui paiera la note. C'est pourquoi nous demandons votre vigilance. Avisez-nous ou avisez la SQ si vous voyez des agissements douteux. Ces biens appartiennent à tous les citoyens et il est de notre devoir de les protéger.

LOISIRS



Pour la balle-molle de la ligue intermunicipale, les équipes de Val-Joli pratiquent au Parc des Loisirs du Rang 10 tous les mardis à partir de 18h00 et les jeudis à partir de 18h30, jusqu'à 21h environ. Ils joueront contre les équipes de St-Claude, Wotton, St-Georges et St-Camille.

Les joutes contre les autres municipalités débuteront après le 25 juin. Nous avons 6 groupes de joueurs :

1 groupe de 5-6-7 ans	2 groupes de 8-9-10 ans
2 groupes de 11-12-13 ans	1 groupe de 14-16 ans

Bon début de saison à tous!

Notez que nous sommes à la **recherche d'arbitres et de marqueurs.**

Nous donnons une petite compensation monétaire pour chaque partie arbitrée ou marquée.

Donnez votre nom à Yannik Scrosati (courriel loisirs@val-joli.ca)

*** Veuillez noter que la cantine ne sera probablement pas en opération cette année.

RÉSERVATIONS

Le terrain de Volley-ball est réservé tous les mardis de 19h à 21h30 (groupe de F. Normandin)
et tous les mercredis de 18h à 22h (groupe de M. Loiselle).

Le terrain de balle molle est réservé pour nos équipes les mardis et jeudis soir à partir de 18h30.



Si vous habitez Val-Joli, vous pouvez réserver les terrains (balle, volleyball ou patinoire) gratuitement pour une activité familiale ou de groupe en écrivant à : secretariat@val-joli.ca (Line D. Letendre)